



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CENTRE  
ET DU LOIRET

ORLEANS, LE 19 SEP. 2003

LE PREFET,

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 30 mai dernier, vous aviez appelé mon attention sur les préoccupations de l'Association des Usagers de l'hôpital de PITHIVIERS en raison de la fermeture du service maternité en août 2003.

J'avais fait procéder à un examen attentif de cette affaire par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation.

Il s'avère que la fermeture du service maternité à PITHIVIERS, durant le mois d'août dernier, faute de couverture pédiatrique, a pris fin, et les activités ont repris leur cours normal dès le 1<sup>er</sup> septembre suivant.

En effet, ce service dispose du nombre de postes médicaux nécessaires à son bon fonctionnement.

Par ailleurs, le centre hospitalier d'ETAMPES a bénéficié, à l'instigation des Agences Régionales de l'Hospitalisation du Centre et de l'Île de France, d'un renforcement de moyens dans le cadre de la RTT médicale.

De ce fait, le recrutement en cours, par cet établissement, d'un temps de pédiatre, minimisera pour l'avenir, les risques de suspension de l'activité du service maternité à PITHIVIERS.

Dans les mois prochains, la coopération entre les hôpitaux de PITHIVIERS et d'ETAMPES, continuera à être soutenue, dans le cadre du syndicat inter hospitalier existant.

En effet, cette coopération avait été rendue difficile du fait de la volonté manifestée par le corps médical de l'hôpital d'ETAMPES de réaliser dans le même temps la fermeture de la maternité de PITHIVIERS et la fusion des deux établissements, et de la désapprobation du maire et la population de PITHIVIERS, manifestée à l'encontre de cette proposition.

**Monsieur Jean-Pierre SUEUR**  
**Ancien Ministre**  
**Sénateur du Loiret**  
**1bis, rue Croix de Malte**  
**45000 - ORLEANS**

L'Agence Régionale de l'Hospitalisation a prôné l'apaisement des conflits et souhaite que la situation reste gérée au plan local.

Tels sont les éléments que j'ai recueillis sur ce dossier, et dont je souhaitais vous faire part.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

  
Jean-Pierre LACROIX